

Patrimoine mondial de l'UNESCO

Une inscription au classement mondial de l'UNESCO est susceptible d'engendrer une augmentation de la fréquentation touristique de 20 à 30 %. Deux sites sont inscrits en Lorraine et un troisième en voie de l'être.

Ecolabel européen

Taux de progression du nombre d'hôtels labellisés en France entre 2008 et 2011 : x 5. Pas de progression du nombre d'hôtels labellisés en Lorraine entre 2008 et 2011.

La Clef Verte

Taux de progression du nombre de structures labellisées en France entre 2008 et 2011 : + 184 %. Taux de progression du nombre de structures labellisées en Lorraine entre 2008 et 2011 : + 80 %.

D'autres écolabels existent ...

Une quarantaine de structures en Lorraine, bénéficient de ces divers autres écolabels.

Les stations classées et communes touristiques

Une mise en œuvre de la réforme du classement lente. Une obligation de s'y soumettre reportée jusqu'en 2014. 872 communes touristiques en France dont 11 en Lorraine. Pas de station classée à ce jour selon la loi de 2006 mais deux communes candidates. Douze communes lorraines classées entre 1912 et 2009.



LES LABELS ET ÉCOLABELS



Patrimoine mondial de l'UNESCO

Le patrimoine mondial de l'UNESCO comporte 936 biens. Ces biens constituent le patrimoine culturel et naturel que le comité du patrimoine mondial considère comme ayant une valeur exceptionnelle. Ils sont répartis dans 153 Etats dans le monde. La France en compte 37. La ville de Metz est candidate pour une inscription de sa gare et du quartier impérial.

La liste complète des inscriptions : whc.unesco.org/fr/list

Année d'inscription	Biens culturels inscrits en Lorraine	Villes
1983	Place Stanislas, de la Carrière et d'Alliance	Nancy
2008	Fortification de Vauban Place forte	Longwy



Ecolabel européen

L'écolabel européen est décerné par la Commission Européenne. Depuis 2003, ce label concerne aussi les hôtels, chambres d'hôtes et campings. Il garantit que l'hébergement fait des efforts pour limiter sa consommation d'énergie et sa consommation en eau, qu'il réduit sa production de déchets, favorise

l'utilisation des énergies renouvelables et sensibilise son personnel et sa clientèle au respect de l'environnement.

Pour plus d'infos : www.eco-labels.fr

L'Hôtel Maison Carrée à Méréville (54) a obtenu ce label dès 2008. Il reste la seule structure touristique lorraine labellisée. En France, 192 structures sont labellisées pour 94 hôtels.



La Clef Verte

Label de gestion environnementale pour l'hébergement touristique mené par la Fondation Pour l'Education à l'Environnement depuis 1998. 9 structures labellisées en Lorraine dont Center Parcs Domaine des Trois Forêts. 658 structures en France.

Pour plus d'infos : www.laclefverte.org

D'autres écolabels...

A l'initiative des Parcs Naturels Régionaux les "Gîtes Panda" (2 en Lorraine pour 20 lits) et les "Hôtels au naturel" (1 en Lorraine pour 98 lits).

Et d'autres écolabels encore :

Green Globe 21, CED (ligue de l'enseignement), Chouette Nature, Earth Guest, Clévacances environnement...



Les stations classées et communes touristiques

La réforme du classement des communes touristiques et des stations classées de tourisme, introduite par la loi du 14 avril 2006, crée un nouveau régime juridique offrant un véritable statut aux communes touristiques. La dénomination de commune touristique est attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de 5 ans. Les plus attractives d'entre elles pourront accéder à la catégorie supérieure de station classée de tourisme, prononcée par décret pris pour douze ans.

Les onze communes lorraines suivantes bénéficient de la dénomination commune touristique depuis 2009 :

Dans les Vosges :

Bains les bains, Contrexéville, Plombières-les-Bains, Remiremont et Vittel. Contrexéville et Gérardmer ont engagé officiellement la démarche de demande de classement.

En Moselle :

Baerenthal, Bitche, Haspelschiedt, Neufgrange, Phillippbourg et Rémering-les-Puttelange

Les classements prononcés par l'Etat Français entre 1912 et 2009 encore en vigueur :

Tourisme :

Ventron le 14/01/1985, Remiremont le 10/07/1989, Saint-Dié le 16/04/1998, et La Bresse le 24/02/2009

Climatique :

Gérardmer le 10/06/1912

Hydrominéral :

Contrexéville le 10/06/1912, Martigny-les-Bains le 10/06/1912, Vittel le 30/05/1912, Plombières-les-Bains le 12/04/1913, Bains-les-Bains le 28/06/1913, Bussang le 21/03/1921 et Amnéville le 07/12/1987

Pour plus d'infos :

www.tourisme.gouv.fr/territoires/station-classee/commune-touristique.php



Le Label National "Tourisme et Handicap",

est créé en 2001, par le Ministère du Tourisme, les professionnels du tourisme et les associations de personnes handicapées. Il a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et des équipements touristiques en tenant compte de tous les types de handicaps. Il doit permettre à une personne en situation de handicap de partir seule, en famille ou entre amis.

Le label couvre une large gamme de prestations touristiques :

hébergement (hôtellerie, résidences de vacances, campings, meublés, chambres

d'hôte, auberges de jeunesse), restauration, sites de loisirs, sites naturels, sites touristiques, activités de loisirs, espaces d'accueil et d'information touristique.

La loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" oblige désormais les prestataires de tourisme et de loisirs à prendre en compte l'accessibilité.

Au premier janvier 2011, les établissements recevant du public (ERP) devaient avoir réalisé un diagnostic afin d'évaluer le coût des travaux à entreprendre pour devenir accessibles. Ces travaux devront être achevés au 1^{er} janvier 2015.

Le label "Tourisme et Handicap"

Le label "Tourisme et Handicap" progresse en Lorraine :

Plus 27 % de sites labellisés par rapport à 2010

LES PRESTATAIRES LABELLISÉS EN LORRAINE EN 2011

	Activités et loisirs	Hébergements et restauration	Jardins et parcs	Informations touristiques	Nbre total de structures
Meurthe-et-Moselle	14	11	4	1	30
Meuse	2	4	0	0	6
Moselle	7	15	1	3	26
Vosges	1	39	0	0	40
Lorraine	24	69	5	4	102

Source : DIRECCTE Lorraine
Traitement : Observatoire Lorrain du Tourisme

Pour plus d'infos www.tourisme-handicaps.org

Différents pictogrammes indiquent l'accessibilité correspondant aux différents handicaps :



RÉPARTITION DU NOMBRE DE LABELS SELON LE TYPE DE HANDICAP

	Mental	Moteur	Auditif	Visuel
Meurthe-et-Moselle	28	23	18	12
Meuse	6	6	4	2
Moselle	20	20	16	9
Vosges	28	35	25	21
Lorraine	82	84	63	44

Source : DIRECCTE Lorraine
Traitement : Observatoire Lorrain du Tourisme

Les 102 sites labellisés lorrains représentent 2% de l'offre labellisée au niveau national. 69 % des établissements labellisés sont des hébergements et des restaurants. 56 % des hébergements et des restaurants labellisés sont situés dans les Vosges.

Une même structure peut répondre à plusieurs types de handicap. Plus de 80 % des équipements sont labellisés pour les handicaps moteur et mental. Le handicap visuel est celui qui est le moins souvent pris en compte.

Le label "Villes et Pays d'art et d'histoire"

Le réseau regroupe
153 villes en France, dont
2 en Lorraine.



Le label "Villes et Pays d'art et d'histoire"

Ce réseau national est animé, depuis 1985, par le Ministère de la Culture et de la Communication et assure la mise en œuvre d'une politique de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture.

Les communes adhérentes signent une convention ayant pour objectifs de :

- Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter à un tourisme de qualité ;
- Initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme ;

- Présenter la ville ou le pays dans un Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), outil de référence présentant l'architecture et le patrimoine de la ville ou du pays.

En Lorraine, deux villes ont obtenu ce label :

Bar-le-Duc (55) dès 2003 et Metz (57) en 2011.

Source : DRAC Lorraine

Pour plus d'infos :
www.vpah.culture.fr

Le label "Ville et Métiers d'art"

Le réseau regroupe
64 villes en France, dont
5 en Lorraine.



Le label "Villes et métiers d'art"

Label créé en 1992 par la Confédération Française des Métiers d'Art et l'Institut National des Métiers d'Art.

Les communes doivent justifier d'un programme d'actions répondant aux objectifs suivants :

- Favoriser le développement des métiers d'art dans la ville ;
- Assurer la pérennité des savoir-faire, musées, films, vidéos, éditions ;
- Développer le tourisme culturel ;

- Favoriser les actions d'éveil en faveur des scolaires ;
- Accompagner les actions de formation en faveur des professionnels.

En Lorraine, cinq communes ont obtenu ce label :

Nancy, Vannes-le-Châtel, Longwy, Baccarat, Saint-Louis.
Neufchâteau est candidate.

Source : Délégation générale "Ville et Métiers d'art"

Pour plus d'infos :
www.vma.asso.fr

Les labels "Station Verte et Famille Plus"

En France, le label
station verte a été
décerné à 600 stations
dans 87 départements.
La Lorraine en compte 22.
Une seule destination
"Famille Plus" en Lorraine.



Les labels "Station Verte et Famille Plus"

Station Verte est un label national né en 1964 et dédié dès sa création au tourisme de nature. La Fédération Française des Stations Vertes qui en porte la paternité est une association de collectivités (loi 1901).

Nombre de stations vertes

Meurthe-et-Moselle	1
Meuse	4
Moselle	5
Vosges	12
Lorraine	22

Une de ces stations : « La Bresse » (Vosges) bénéficie du label « Famille Plus ». Ce label correspond à une démarche spécifique sur l'accueil des familles.

Il comporte six engagements :

1. Un accueil et de l'information personnalisés pour les familles
2. Des animations adaptées pour tous les âges
3. Des tarifs adaptés à chaque âge
4. Des activités pour toutes les catégories d'âges, faites ensemble ou séparément
5. Tous les commerces et services à proximité
6. Une sensibilisation des professionnels aux attentes des enfants.

Pour plus d'infos :
www.stationverte.com
www.familleplus.fr



Le label "Les plus beaux détours de France"

L'association "Les plus beaux détours de France" a été créée en 1998, afin de regrouper les petites communes à fort potentiel touristique. Ces communes sont pour la plupart situées, à l'écart des grands sites touristiques et comprennent entre 2 000 et 20 000 habitants.

Les villes adhérentes doivent répondre aux critères suivants :

- Elles bénéficient d'un environnement touristique justifiant un séjour d'au moins 3 jours.
- Elles doivent être situées à l'écart des grands axes routiers et doivent figurer dans au moins deux guides touristiques.

- Ces villes doivent également posséder un patrimoine monumental classé ou inscrit aux monuments historiques, ainsi que des lieux festifs culturels et sportifs.
- Leur capacité d'accueil hôtelière doit être permanente. De plus, leur office de tourisme est ouvert toute l'année et propose des visites guidées.
- Une signalisation directionnelle et informative doit être mise en place.
- Une politique de mise en valeur et de promotion du patrimoine est développée par la commune.

En Lorraine :

Bar-le-Duc, Bitche, Commercy, Plombières-les-Bains et Toul ont obtenu ce label.

Pour plus d'infos :
www.plusbeauxdetours.com



Le label "Les plus beaux villages de France"

L'association "Les plus beaux villages de France" compte 156 villages répartis dans 21 régions et 69 départements. Les villages candidats sont expertisés sur la base d'une grille de 30 critères. La commune signant la Charte de Qualité doit s'engager à poursuivre ses efforts de protection et de valorisation du patrimoine.

Les communes candidates doivent répondre aux trois critères éliminatoires suivants :

- Attester d'une dimension rurale : une population agglomérée maximale de 2 000 habitants
- Deux sites ou monuments, au minimum, doivent figurer sur le territoire de la commune
- Prouver d'une adhésion collective au projet de demande de classement en fournissant une délibération du Conseil Municipal

En Lorraine :

Rodemack et Saint-Quirin ont obtenu ce label.

Pour plus d'infos :
www.les-plus-beaux-villages-de-france.org



Le label "Les villages étapes "

Un Village étape est un village de moins de 5 000 habitants situé sur une autoroute ou une route nationale à deux voies. Cette appellation est attribuée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer aux communes respectant la charte des Villages Etapes.

Les Villages étapes du réseau national doivent offrir les services suivants :

- des commerces de première nécessité ;
- une gamme de restauration variée ;
- des hôtels classés ;
- un Office de tourisme deux étoiles ou un Point information tourisme ;

- des places de stationnement ombragées ;
- une aire de pique-nique aménagée et ombragée ;
- des toilettes accessibles 24h/24 ;
- un distributeur de billets.

En 2011, le réseau Villages étapes se composait de 27 communes en France

En Lorraine :

le village de Ligny-en-Barrois bénéficie de cette appellation, depuis le 4 juin 2005.

Source : Fédération Nationale des Villages étapes

Pour plus d'infos :
www.village-etape.com

Le label "Les plus beaux détours de France"

En France, le label
"Les plus beaux détours
de France" rassemble
100 communes.
Cinq d'entre elles sont
situées en Lorraine.

Le label "Les plus beaux villages de France"

En France, le label
"les plus beaux villages
de France" concerne
156 villages.
Deux villages sont situés
en Lorraine.

Le label "Les villages étapes"

Un réseau de
27 communes en France
dont une située en
Lorraine.



LES LABELS ET ÉCOLABELS (FIN)

Le label "Site remarquable du goût"

En France, 71 sites sont reconnus. En Lorraine, un site remarquable du goût recensé : La foire à l'Andouille du Val d'Ajol (88)



Le label "Site remarquable du goût"

La définition proposée par l'association nationale des Sites Remarquables du Goût depuis sa création en 1996 :
Un Site Remarquable du Goût permet

d'identifier un accord exceptionnel entre le savoir-faire des hommes, la qualité d'un produit et la richesse d'un patrimoine architectural et environnemental. Cette identification ne peut se faire sans la volonté d'accueillir, d'expliquer, de tisser le lien entre savoir-faire et faire-savoir.

	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Equipements professionnels	0	0	0	2	2
Patrimoine Bâti	0	0	0	0	0
Décoration	3	0	2	9	14
Arts de la table	2	0	4	2	8
Gastronomie	0	0	0	0	0
Culture et loisir	0	5	1	0	6
Mode et Beauté	1	0	0	2	3
Total	6	5	7	15	33

Le label "Entreprise du Patrimoine Vivant"

Un millier d'entreprises Françaises labellisées. En Lorraine, le label "Entreprise du Patrimoine Vivant" a été décerné à 33 entreprises, et plus particulièrement aux secteurs de la décoration et des arts de la table.



Le label "Entreprise du Patrimoine Vivant"

Ce label est une marque du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, mis en place pour distinguer des entreprises Françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Attribué pour une période de cinq ans, ce label rassemble des fabricants attachés à la haute performance de leur métier et de leurs produits.

Il vise à :

- faciliter leur médiatisation à l'échelle nationale et internationale ;
- créer et saisir des opportunités internationales d'affaires ;
- les inciter à innover ;
- conforter leur croissance, assurer le développement de l'emploi et favoriser leur transmission.

|| Pour plus d'infos :
www.patrimoine-vivant.com

Le label "Villes et Villages Fleuris"

3 000 communes sont primées au niveau national. 3^{ème} région la plus fleurie de France dont 11 communes labellisées 4 fleurs : Beaulieu en Argonne, Bitche, Epinal, Gélaucourt, Metz, Montigny-lès-Metz, Nancy, Rollainville, Rombas, Sarreguemines et Vittel.



Le label "Villes et Villages Fleuris"

Le label des Villes et Villages Fleuris promeut et encourage toute action en faveur du développement des espaces verts et de l'amélioration du cadre de vie.

Depuis ces dernières années, il n'a cessé d'évoluer :

- Le nombre de communes inscrites et le nombre de communes labellisées est en constante progression.
- Les critères d'attribution se sont élargis à l'ensemble des domaines qui s'inscrivent dans une politique globale d'aménagement.

En 2009, le concours national a fêté ses 50 ans. Chaque année, plus de 11 000 communes se présentent au concours national.

Le fleurissement en Lorraine :

- 2 départements fleuris : La Meurthe-et-Moselle et la Moselle
- 327 communes labellisées au total en Lorraine : 44 % sont situées en Moselle, 27 % en Meurthe-et-Moselle, 20 % dans les Vosges et 8 % en Meuse.

|| Pour plus d'infos :
www.villes-et-villages-fleuris.com